

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 19 DU 23 AOUT 2017 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N° BADEA /24 MAI 2017 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NATIONALE N°.16 : BURURI-MAHWA-GITEGA, : « TRONCON N°.01 : BURURI-GAKUBA », SIGNE LE 24 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Prêt n° BADEA /24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au Projet de construction de la Route Nationale n°.16 : Bururi-Mahwa-Gitega, « tronçon n°.01 : Bururi –Gakuba », signé le 24 mai 2017 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de Prêt n° BADEA /24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au Projet de construction de la Route Nationale N°.16 : Bururi-Mahwa-Gitega, « tronçon n°.01 : Bururi-Gakuba », signé le 24 mai 2017, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 23/ 8 /2017

Pierre NKURUNZIZA.

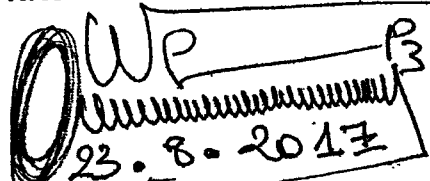
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

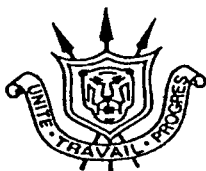
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA




23. 8. 2017

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N° BADEA /24 MAI 2017 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NATIONALE N°.16 : BURURI-MAHWA-GITEGA, « TRONCON N°.01 : BURURI-GAKUBA », SIGNE LE 24 MAI 2017

Nous, Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Prêt n° BADEA/24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

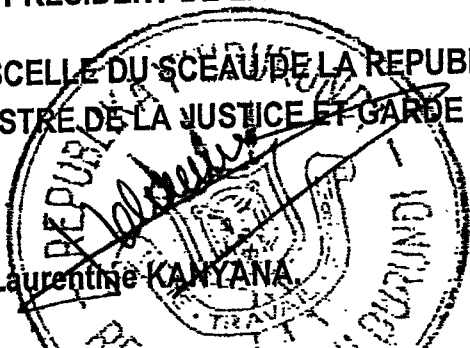
Fait à Bujumbura, 23 / 8 / 2017.

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KAMUKANA



Signature
23.8.2017